



Pour une réforme radicale de la politique de la ville

Ça ne se fera plus sans nous

Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires

Rapport au Ministre délégué chargé de la Ville

Marie-Hélène BACQUÉ et Mohamed MECHMACHE

Synthèse

Juillet 2013

Ce rapport est le résultat de nombreux échanges. Nous l'avons voulu collaboratif.

Nous avons réuni une commission composée de responsables associatifs, d'élus locaux, de professionnels et de chercheurs que nous tenons à remercier chaleureusement pour les discussions et travail accompli.

Nous avons également procédé à des visites de terrain et à des auditions individuelles ou groupées qui nous ont permis de rencontrer plus de 300 personnes. Nous avons fait le choix d'aller prioritairement à la rencontre d'acteurs associatifs ou membres de collectifs qui avaient peu eu la parole au cours de ces dernières années.

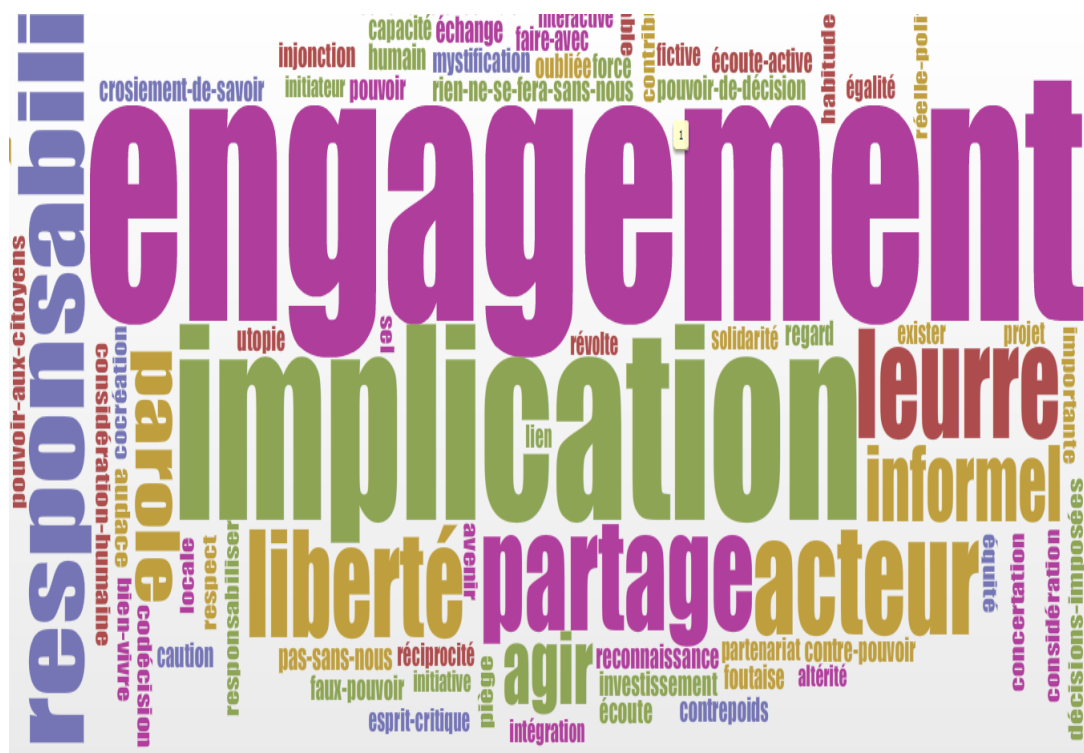
Nous avons mis en place un site internet pour permettre à chacun de contribuer au débat : <http://www.missionparticipation.fr>.

Enfin, nous avons organisé une conférence de citoyens les 29 et 30 juin, réunissant une centaine de membres d'associations et de collectifs dont l'avis est joint en annexe de ce document et dont les travaux représentent une source importante pour ce rapport.

Notre rapport est nourri de ces nombreux échanges ; il reprend pour partie des propositions formulées par différentes associations ou collectifs.

La participation : un enjeu majeur du renouvellement des pratiques politiques

Si le rapport est centré sur la question de la participation dans les quartiers populaires, il convient d'abord de rappeler que cette question traverse et interroge l'ensemble de la vie politique française et n'est pas spécifique à ces quartiers. Au cours des vingt dernières années, elle s'est imposée comme un enjeu majeur dans les politiques publiques et comme enjeu démocratique, à la croisée de revendications portées par les mouvements sociaux et d'un processus de « modernisation » de l'action publique.



Comme le montre le tableau ci-dessus qui rend compte des réactions des participants à la conférence de citoyens au mot participation, ce terme renvoie à des interprétations et des approches diverses. Il peut désigner des dispositifs allant de l'autogestion (ou de la gestion déléguée à des associations par les pouvoirs publics) à des procédures relevant de la simple information. Il renvoie à des dynamiques initiées par les institutions comme à des dynamiques initiées par les citoyens.

L'horizon dans lequel nous souhaitons inscrire ce rapport est celui d'une participation qui aille au-delà de la communication ou de la concertation autour de projets et de politiques publiques, qui prenne en compte à la fois les enjeux de pouvoir, les inégalités et la conflictualité dans le débat démocratique, dans une perspective de transformation sociale. Cela nous conduit à envisager la participation dans ses différentes dynamiques, institutionnelle, d'interpellation et d'initiative.

La dynamique participative Institutionnelle est celle qui est la plus reconnue ; elle procède d'une offre institutionnelle comme par exemple les conseils de quartiers ou les réunions publiques. Les expériences des conseils de quartier ont cependant montré qu'il ne suffit pas d'ouvrir des espaces institutionnels de participation pour qu'ils soient occupés. De plus,

quand ces espaces sont investis, il arrive bien souvent que les plus précaires et les plus discriminés restent en dehors du jeu et même parfois que les décisions soient prises à leur encontre.

D'un autre côté, les dynamiques citoyennes peuvent s'inscrire dans une logique d'interpellation qui s'adresse aux pouvoirs publics ou à des acteurs privés pour demander, contrôler, proposer. Elles peuvent aussi prendre la forme de mises en œuvre, d'initiatives collectives, d'organisation de solidarités et de réponses concrètes. Mais elles courent le risque de la marginalisation ou de la parcellisation si elles n'embrayent pas sur des transformations institutionnelles.

Dépasser ces limites implique l'articulation de ces deux dynamiques, institutionnelle et d'initiative.

Le rendez-vous manqué de la politique de la ville

Faire des habitants les acteurs du changement, telle était l'approche préconisée par Hubert Dubedout dans son rapport de 1983. Cette démarche suscita alors une forte attente des professionnels, des citoyens et des associations. Trente ans plus tard, force est de constater que, même si les rapports successifs ont régulièrement réaffirmé cet objectif et si la politique de la ville a constitué un lieu riche d'expérimentations participatives, ce projet reste largement inabouti. La politique de la ville est restée une politique conduite et décidée « par le haut », avant tout initiée par des professionnels et des élus locaux. Certes, elle n'a pas été sans effets concrets en termes d'aménagements urbains ou de renforcement des services publics de proximité mais elle n'a pas produit la dynamique sociale attendue.

De nombreux dispositifs ont été expérimentés mais les expériences sont restées des expériences au point que le seul mot d'expérimentation provoque une réaction épidermique chez nombre d'acteurs de la politique de la ville. Le cumul de savoir faire permettant une structuration des pratiques, leur généralisation et surtout la transformation des cultures professionnelles, administratives et politiques n'a pas eu lieu. Par ailleurs, la participation dans ses formes institutionnalisées, qu'il s'agisse des conseils de quartier ou des structures propres à la politique de la ville s'est essouffée. Elle est souvent caractérisée par (1) l'absence des plus précaires ou des jeunes ce qui a parfois conduit au constat que la participation se faisait « contre eux », (2) un enfermement dans la proximité conduisant à laisser de côté les grands enjeux de transformation des quartiers populaires au profit d'un centrage sur la gestion du quotidien, (3) l'instrumentalisation du milieu associatif dans une logique de délégation de services publics, (4) l'absence de règles du jeu et d'explicitations claires des enjeux de la participation. Au total, une participation le plus souvent sans enjeux et sans effets même si elle déploie parfois une batterie impressionnante d'outils de communication. Ces constats sont sévères ; ils ne sont pas spécifiques à la politique de la ville mais prennent un relief particulier dans les quartiers populaires tant l'attente et les enjeux y sont importants.

C'est une réforme radicale qu'il convient d'engager, mettant les habitants au centre de la politique de la ville et ayant l'audace d'engager une véritable politique d' « empowerment à la française ».

Une politique d'empowerment à la française

Une politique d'empowerment à la française suppose que la participation ne soit pas conçue comme un moyen d'accompagner la disparition des moyens, de remplacer le droit commun ou les services publics : au contraire, elle s'accompagne d'une intensification des

politiques publiques, mais de politiques publiques co-élaborées et qui s'appuient sur les initiatives citoyennes. Elle repose sur le pouvoir d'agir des citoyens et sur la reconnaissance des collectifs, amenant à dépasser la hantise française du communautarisme. Elle interroge le fonctionnement politique et institutionnel dont elle n'est pas déconnectée, et elle devrait accompagner la démocratisation de la démocratie représentative par le droit de vote aux populations étrangères aux élections locales, véritable préalable pour parler de participation dans les quartiers populaires, par la mise en place d'un ensemble de règles comme le non cumul du mandat permettant d'élargir le système représentatif, par une diversification sociale, culturelle et d'origine du profil des élus. Elle implique de sortir du paradigme de l'exclusion et du handicap, de changer l'image des quartiers, et d'y prendre l'histoire et les mémoires des luttes. Elle passe par la prise en compte de la conflictualité sociale, par une attention à la parole des plus précaires ou des dominés, par une réflexion permanente sur les questions et les enjeux de pouvoir qui traversent les relations sociales. On comprendra que le pouvoir d'agir dont il s'agit ici est bien différent des catégories d'autonomie, d'activation, de responsabilité ou de motivation telles qu'elles sont généralement mobilisées par le travail social dans les démarches de projet ou de contrat individuel. Il s'inscrit dans un projet d'émancipation et de transformation sociale. L'enjeu est d'encourager l'autonomie de la société civile grâce à des garanties procédurales, des moyens, en favorisant l'existence d'un réseau associatif et de collectifs mobilisés dans une perspective de changement social.

Mettre en place un tel projet implique en premier lieu de s'appuyer sur les acteurs, associatifs, professionnels et élus, sur leurs expériences et leurs attentes pour engager une transformation profonde des pratiques.

Cinq orientations majeures

(1) Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment

Si l'initiative citoyenne ne peut se décréter « du haut », la puissance publique peut par contre la reconnaître et lui donner les moyens de se développer. Cette première orientation vise à encourager l'autonomie de la société civile sous ses différentes formes, à libérer l'initiative, à favoriser l'existence de contre-pouvoirs c'est-à-dire d'espaces critiques et créatifs, à favoriser une démocratie d'implication et donner le droit à l'interpellation, et à créer ainsi les conditions pour une construction plus inclusive de l'intérêt général.

Ces enjeux dépassent l'échelle de la politique de la ville en ce qu'ils interrogent de façon large le fonctionnement démocratique. On ne saurait considérer que ces questions se posent seulement dans les quartiers populaires et encore moins dans les seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont ainsi posés de façon plus large la possibilité d'un droit d'interpellation c'est-à-dire d'initiatives citoyennes participant au débat public sur des questions locales ou nationales en complément d'une démocratie de représentation ainsi que les enjeux de la place et de la reconnaissance du tissu associatif dans sa diversité et les conditions de l'existence d'une démocratie participative.

(2) Mettre les citoyens au cœur des services publics

Alors que l'insécurité sociale ne cesse d'augmenter, les services publics constituent un enjeu fondamental dans les quartiers populaires, à la fois comme espaces communs et comme filets de protection. Si la démarche de la politique de la ville a défendu en ce domaine la discrimination positive visant à assurer l'équité plus que l'égalité, force est de constater que, dans bien des cas, le droit commun reste encore une exigence à atteindre. D'où à la fois une

forte attente et une forte critique des habitants de ces quartiers vis-à-vis des services publics, s'accompagnant d'un sentiment d'injustice et d'abandon, renforçant par là-même les situations de ségrégation sociale et territoriale. La participation des citoyens ne saurait en aucun cas servir à combler ce déficit ; elle peut par contre permettre de faire mieux en faisant avec ; elle peut aussi servir de levier vers une transformation des logiques et des méthodes d'intervention des services publics afin de les transformer en outils d'émancipation. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause l'existence des services publics mais de les interpeller dans leur mission, dans leur relation avec le public et dans leur recrutement. Cela implique de sortir de la logique du chiffre et ses dérives bureaucratiques ; cela implique aussi un changement de regard sur les habitants des quartiers populaires consistant à les considérer non pas comme des problèmes mais comme des acteurs, détenteurs d'un savoir d'usage et de ressources, capables de penser les transformations nécessaires.

Pour que les services publics puissent jouer leur rôle (le service au public) et mieux prendre en compte les demandes locales, la prise en compte des points de vue de leurs utilisateurs est indispensable au même titre que celle du point de vue des agents, de même que leur contribution à l'évaluation et au fonctionnement des services publics. Il convient aussi de réaffirmer le rôle des structures intermédiaires (centres sociaux, régies de quartier, crèches parentales) qui participent à la production et à la gestion des services publics. Elles peuvent constituer des points d'appui, d'encouragement, de formation à l'organisation citoyenne sous réserve d'éviter leur instrumentalisation et leur institutionnalisation et de s'assurer pour cela des conditions démocratiques de leur fonctionnement.

(3) Démocratiser la politique de la ville

Au fil des réformes et de la superposition des dispositifs, la politique de la ville est devenue une administration complexe ; la multiplicité d'instances et de dispositifs (GUP, santé, école, justice...) la rend peu lisible pour les citoyens et même parfois pour les professionnels. Les lieux de débats et de transversalité que constituaient par exemple les commissions interpartenariales dans les premières années de la politique de la ville, même si elles fonctionnaient souvent comme des chambres d'enregistrement, ont disparu. La focalisation sur la rénovation urbaine d'un côté, sur la sécurité de l'autre, a conduit à saper les bases de la transversalité et de fait à revenir à une logique thématique verticale.

Surtout, les habitants ne sont pas représentés dans les lieux de décision. En particulier, la rénovation urbaine s'est bien souvent faite sans eux au prétexte de la complexité des dossiers de financement à négocier avec l'ANRU. Hormis quelques exceptions, les habitants ont rarement pu donner leur avis sur le bienfondé des projets de rénovation et sur leurs orientations. *Faire le bonheur des gens* a souvent été la démarche adoptée, avec beaucoup de bonnes intentions mais des effets limités voire problématiques. Au-delà de ce constat général, les dynamiques locales et les modes d'organisation sont très divers de même que les échelles d'intervention, et l'on ne saurait promouvoir un modèle organisationnel unique de la politique de la ville. La démarche que nous préconisons ici donne une place aux habitants à toutes les étapes et à toutes les échelles de la décision et qui s'engage vers la voie de la co-construction des projets puis de la codécision dans les instances de gestion de la politique de la ville. La refonte de la politique de la ville donne l'occasion de repenser ses structures. Les discussions en cours n'ont pas encore stabilisé son architecture et les pistes que nous proposons visent à y contribuer.

Il convient donc de : (1) profiter de la négociation des contrats pour engager en amont une démarche de co-construction des projets de territoire, (2) assurer la représentation des habitants dans les instances de discussion et de décision pendant la durée des contrats et mettre en place des dispositifs de codécision, (3) donner les conditions concrètes de la

participation citoyenne à la fois en moyens financiers et en favorisant la constitutions de collectifs habitants au niveau local comme national.

(4)Changer l'image des quartiers

La focalisation sur l'exclusion et sur « les handicaps » sociaux a conduit à construire les quartiers populaires comme des quartiers et des populations « à problèmes », la seule solution venant alors de la dispersion de la pauvreté au nom de la mixité sociale. Or ce scénario de la dispersion non seulement apparaît de plus en plus improbable, voire inacceptable ; les mobilités imposées par la rénovation urbaine ont contribué à affaiblir les solidarités sociales alors que se reconstituent plus loin des poches de pauvreté. Surtout, la réalité des quartiers populaires apparaît bien plus diverse et dynamique. Ces quartiers sont aussi des lieux de solidarité, de réussite, d'innovation et de création. Sans angélisme, il convient de sortir du discours réducteur sur le ghetto qui joue comme une imposition faite aux habitants des quartiers populaires, et de montrer à la société française une vision plus complexe de la réalité. Reconnaître l'existence de quartiers populaires n'implique pas pour autant d'entériner la ségrégation spatiale mais bien de reconnaître le rôle et les spécificités de ces quartiers, y compris dans l'innovation.

Les questions de la discrimination et de la gestion de l'héritage colonial sont devenues des enjeux majeurs que les forces politiques comme les politiques publiques n'ont pas encore pris à bras le corps. De ce point de vue, le contexte actuel apparaît alarmant. La montée de l'islamophobie qu'a alimenté le débat sur le port du voile ne peut que contribuer à exacerber des formes de repli communautariste, à radicaliser les discours et à créer des bases d'affrontements stériles. On mesure encore mal les dégâts faits par l'interdiction du voile qui exclut par exemple des mères de famille des visites scolaires, qui devraient au contraire être un pas vers la participation à la vie collective. Cette exclusion et cette violence se répercuteront sur nouvelles générations et pousseront vers l'opposition des extrêmes.

Les médias participent pour une grande part à façonner ces représentations et à alimenter les peurs sociales et raciales qui sont à la source d'incompréhensions, de tensions et fermetures.

Nous proposons de travailler dans trois directions : (1) favoriser et aider au développement et à la diffusion de médias locaux et d'expressions culturelles issues des quartiers populaire, (2) reconnaître ces médias comme de vrais médias, (3) faire évoluer la culture des médias nationaux et y favoriser l'accès de « paroles des quartiers populaires » et (4) travailler sur les expressions culturelles et sur les mémoires sociales des quartiers populaires.

(5) Accompagner un renversement de démarche par la formation et la co-formation

Les freins à la participation des citoyens, de façon générale et dans les quartiers populaires, ne sont pas seulement institutionnels ; ils sont aussi liés à des cultures politiques et professionnelles qui favorisent les démarches d'encadrement plus que d'accompagnement et reconnaissent peu les savoirs citoyens ainsi que des fonctionnements hiérarchiques au sein des institutions. Ils sont aussi liés, dans le cas de la politique de la ville, aux représentations négatives des quartiers populaires et à une méconnaissance sociale de leurs habitants. Rares sont les élus et les professionnels qui résident encore dans ces quartiers et le fossé social s'est creusé au cours des dix dernières années et le sentiment d'exclusion de nombre d'habitants est redoublé par l'homogénéité ethnique des agents de la fonction publique territoriale et des salariés associatifs.

La formation des professionnels et des élus, la promotion de professionnels présentant de nouveaux profils, l'ouverture d'espaces de dialogue et de co-formation aux échelles locale,

régionale et nationale constituent autant de leviers indispensables pour transformer en profondeur les pratiques. La mise en débat des propositions de ce rapport avec les professionnels et les élus pourra constituer, comme elle l'a fait avec les représentants des associations travaillant dans les quartiers populaires, un moment pour approfondir la réflexion à condition bien sûr que les freins réglementaires et administratifs ne soient pas d'emblée posés comme des obstacles insurmontables et que soit au préalable discutée l'enjeu démocratique du renversement de la démarche proposé ici.

4+26 Propositions

A partir de ces quatre orientations nous avons dégagé un ensemble de propositions et de préconisations et une méthode de travail.

Quatre de ces propositions constituent la matrice qui permettrait de faire un pas significatif vers la participation des citoyens dans les quartiers populaires. Nous les avons mises en lumière car elles sont les conditions d'une réforme en profondeur de la politique de la ville même si pour partie elles en débordent le cadre.

Le changement du regard sur les quartiers populaires par la culture et les médias constitue un axe transversal.

Enfin, nous préconisons une méthode que nous illustrons en particulier dans le domaine des services publics.

Proposition I : Créer une Autorité administrative indépendante en charge de la gestion d'un fonds de dotation pour la démocratie d'interpellation citoyenne

Les discours sur la démocratie participative ont fleuri en France au cours des vingt dernières années, appelant au développement de nouvelles formes de participation des citoyens. Pour autant, seule la démocratie représentative reste financée, que ce soit sous forme du financement des partis politiques ou des représentants élus. La participation n'est financée que quand elle est initiée par les institutions. Nous proposons d'inscrire véritablement un droit d'interpellation citoyenne comme une dimension à part entière du fonctionnement démocratique de la République, et pour cela de dégager les moyens humains et financiers favorisant sa mise en œuvre.

Ce fonds pourra financer toute initiative citoyenne contribuant au débat public sur des enjeux d'intérêt commun (et non sur la base de l'intérêt d'un groupe), posés à l'échelle locale comme nationale. Il ne contribuera pas au financement de projets de services ou d'actions et d'animations sociales. L'objectif est de soutenir la prise de parole citoyenne pour sa contribution au débat démocratique, de permettre que se structure la parole de ceux qui ne l'ont pas, et d'ouvrir ainsi sur une construction conflictuelle de l'intérêt général.

Ce financement représentera 1% prélevés sur le financement public des partis politiques et 10% sur les réserves parlementaires. Les règles de fonctionnement de la haute autorité en charge de les distribuer et de les contrôler seront élaborées après délibération d'une conférence de consensus. On peut imaginer qu'elle sera composée d'élus, de hauts fonctionnaires, de personnalités issues de la société civile et du monde de la recherche, et pour au moins un tiers de représentants associatifs. Elle sera placée sous contrôle parlementaire

Des critères clairs seront énoncés pour l'octroi de ces financements comme : l'indépendance vis à vis des pouvoirs institutionnels (pas de subventions numéraires des collectivités locales, des organismes délégataires de service public et des ministères dépassant 15% du budget) ; la non représentation des collectivités locales et des partis politiques dans la gouvernance de la structure ; la non participation aux élections politiques.

Proposition II : Soutenir la création d'espaces citoyens et les reconnaître

Pour que les citoyens, leurs collectifs et associations puissent contribuer à la vie de la cité, il convient de favoriser la création de lieux de débats, d'échange, de coordination, de propositions, d'évaluation. Nous proposons que la puissance publique soutienne la création de **tables locales de concertation au niveau local et d'une plateforme nationale** en accordant des moyens en locaux, en fonctionnement et surtout en personnel.

Au niveau local : des tables locales de concertation

Ces tables locales de concertation ou « tables de quartier » réuniront les associations et les collectifs organisés à l'échelle du quartier. Elles auront à charge la coordination et la transversalité de l'action associative. Elles pourront nourrir la discussion et la représentation citoyenne des groupes de pilotage. Elles permettront de mobiliser les acteurs associatifs, de faciliter la discussion entre différents segments du milieu associatif, de développer des actions et un projet commun, et elles contribueront ainsi à la vie démocratique. L'initiative de la création de ces tables devra émerger des acteurs associatifs.

Ces tables locales de concertation seront financées par l'ACSé dans le cadre des contrats de ville. L'aide octroyée permettra en particulier le recrutement par la table d'un coordinateur de la table ou développeur, rattaché à l'une des structures qui la composent. Ces développeurs pourront pour partie être mis à disposition par la fonction publique.

Le soutien financier à ces tables de quartier sera soumis à certains critères : en particulier, la diversité des associations la composant en termes de thématiques et de publics, l'ouverture de la démarche à l'ensemble des associations travaillant dans le quartier et l'évaluation annuelle de l'activité.

Un local sera mis à disposition des tables afin qu'elles puissent tenir leurs réunions. Chaque table pourra prévoir la rédaction d'une charte visant à préciser son fonctionnement.

Une plateforme associative nationale

Cette plateforme, reconnue par la puissance publique, sera composée de collectifs et des représentants associatifs qui agissent dans les quartiers politique de la ville. Elle constituera une plateforme d'échange d'expériences entre associations et collectifs citoyens favorisant la diffusion des pratiques innovantes en France et à l'étranger et la formation des acteurs associatifs. Elle participera en particulier à l'évaluation de la politique de la ville pour y intégrer le point de vue des habitants jusqu'à présent peu pris en compte. Ses analyses pourront en particulier nourrir les travaux du Conseil national des villes. Le ministre de la ville s'assurera que ces évaluations soient suivies de moments d'échanges et donnent lieu à une réponse officielle et publique de la part des ministères concernés, dans les trois mois qui suivent le rendu des évaluations.

La plateforme pourra être appelée par des acteurs locaux et produire à leur demande des évaluations locales ou des expertises, en particulier sur des projets complexes comme des projets importants d'aménagement. Elle pourra faire des propositions, initier des expérimentations, organiser des colloques et des formations. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des collaborations avec des universités et les centres de ressources de la politique de la ville.

Elle sera constituée sur la base d'adhésions volontaires de collectifs et d'associations ; elle décidera de son fonctionnement en assemblée constituante qui élira son conseil d'administration (une association ou un collectif = une voix). Pour éviter les processus d'institutionnalisation, les mandats seront de deux ans renouvelables une fois.

La plateforme aura à sa disposition les fonds nécessaires au financement de programmes d'évaluation et à la mobilisation d'expertises indépendantes ainsi qu'une équipe administrative. Cette logistique et ce financement seront d'abord attribués dans le cadre de la politique de la ville puis, dès sa création, par le fonds de dotation pour la démocratie d'interpellation citoyenne. Dans les mois qui suivent la remise du rapport, un financement pour sa préfiguration sera mis en place.

Cette proposition principale s'accompagne de propositions complémentaires.

Proposition 1 : Donner les moyens de la contre-expertise

Proposition III : Créer une fondation régionalisée pour le financement des actions pour la solidarité sociale

Les associations demeurent fortement dépendantes des financements des collectivités territoriales et de l'État et elles sont parfois prises dans des logiques clientélistes ou partisans. Dans les territoires politique de la ville, les financements de l'ACSé, quand il s'agit de financements de projets locaux, nécessitent l'accord des élus locaux et du préfet (sous-préfet en charge de la politique de la ville ou préfet délégué à l'égalité des chances), selon des critères qui ne sont pas toujours explicites ni transparents. Cette situation conduit à créer de nombreuses incompréhensions et à exaspérer les tensions entre différents segments du tissu associatif. Surtout, elle nuit à la capacité d'initiative citoyenne.

Pour favoriser une liberté d'action du tissu associatif, il apparaît indispensable que les financements des associations gagnent en indépendance. C'est ce que permettrait la création d'une source indépendante de financement, cogérée par la puissance publique, par les institutions et par les associations, qui devrait s'accompagner de la transparence des financements aux associations, à tous les niveaux institutionnels, à partir de critères explicites. Ce dispositif permettra d'éviter aux associations une course aux fondations, course très inégalitaire dans la mesure où elle fait d'abord intervenir le capital social et les carnets d'adresse des responsables associatifs.

Cette fondation recueillera des participations publiques telles celle de l'ACSé, des différents ministères et collectivités territoriales, des participations privées des entreprises et des dons individuels.

Ces fonds seront destinés à soutenir les associations et les collectifs œuvrant pour la solidarité et l'engagement social, en priorité en direction des populations les plus vulnérables ou victimes de discriminations. Ils seront gérés par un conseil d'administration comprenant un collège associatif, un collège représentant les organismes publics et un collège représentant le monde économique (entreprises et syndicats). Les associations auront toute liberté de rechercher des financements complémentaires, publics ou privés.

Proposition 2 : Mettre en place un système de sécurisation des associations en attente du versement de subventions.

Proposition 3 : Assurer à tous les niveaux la transparence des critères et des décisions d'attribution des subventions

Proposition 4 : Créer et attribuer démocratiquement des espaces aux associations et aux collectifs

Propositions 5 : mettre en place un dispositif de réinvestissement bancaire dans le développement local

Proposition IV : Faire des instances de la politique de la ville des structures de co-élaboration et de codécision

Proposition 6 : Profiter de la négociation des contrats pour engager une démarche de co-construction

Proposition 7 : des dispositifs de co-décision pour la durée des contrats de ville

Proposition 8 : Assurer une représentation des citoyens dans toutes les instances nationales de la politique de la ville

Proposition 9 : assurer une représentation des habitants dans les instances d'orientation et de décision des services publics

Proposition 10 : Reconnaître un statut aux participants bénévoles

Proposition 11 : Dégager les moyens financiers de la participation

Un enjeu transversal : Changer le regard sur les quartiers populaires

La focalisation sur l'exclusion et sur « les handicaps » sociaux a conduit à construire les quartiers populaires comme des quartiers et des populations « à problèmes », la seule solution venant alors de la dispersion de la pauvreté au nom de la mixité sociale. Or ce scénario de la dispersion non seulement apparaît de plus en plus improbable ; les mobilités imposées par la rénovation urbaine ont contribué à affaiblir les solidarités sociales alors que se reconstituent plus loin des poches de pauvreté. Surtout, la réalité des quartiers populaires apparaît bien plus diverse, et dynamique. Ces quartiers sont aussi des lieux de solidarité, de réussite, d'innovation et de création. Sans angélisme, il convient de sortir du discours réducteur sur le ghetto, qui joue comme une imposition faite aux habitants des quartiers populaires et de montrer à la société française une vision plus complexe de la réalité. Reconnaître l'existence de quartiers populaires n'implique pas pour autant d'entériner la ségrégation spatiale mais bien de reconnaître le rôle et les spécificités de ces quartiers, y compris dans l'innovation.

Les médias participent pour une grande part à façonner ces représentations et à alimenter les peurs sociales et raciales qui sont à la source d'incompréhensions, de tensions et fermetures. Les quartiers populaires y sont à la fois survisibilisés et invisibilisés. Survisibilisés quand il s'agit de décrire des faits divers et de mettre en scène la violence ou l'insécurité ; invisibilisés quand il s'agit de traiter de la vie quotidienne ou de la réussite individuelle et collective. Les quelques initiatives comme Sagacité sur France 3 sont restées marginales et n'ont pas été pérennisées. Il en découle une relation souvent tendue des habitants des quartiers populaires avec les médias. D'un autre côté, les expressions médiatiques et culturelles émanant des quartiers populaires sont nombreuses, dans le champ musical, cinématographique, médiatique. Mais elles restent parcellisées et ont peu accès aux grands canaux nationaux de diffusion et reconnaître ces médias comme de vrais médias

Nous proposons de travailler dans trois directions : (1) favoriser et aider au développement et à la diffusion de médias locaux et d'expressions culturelles issues des quartiers populaire et (2) faire évoluer la culture des médias nationaux et y favoriser l'accès de « paroles des quartiers populaires » et (3) travailler sur les expressions culturelles et sur les mémoires sociales des quartiers populaires.

Proposition 12 : aider au développement et à la diffusion de médias locaux par la mise en place d'une Fondation « Médias/Cultures/Quartiers populaires ».

Proposition 13 : faire évoluer le regard des médias nationaux

Proposition 14 : un forum et un prix annuel

Une méthode : co-production, coformation, évaluation

Les freins à la participation des citoyens, de façon générale et dans les quartiers populaires, ne sont pas seulement institutionnels ; ils sont aussi liés à des cultures politiques et professionnelles qui favorisent les démarches d'encadrement plus que d'accompagnement et reconnaissent peu les savoirs citoyens ainsi qu'à des fonctionnements hiérarchiques au sein des institutions. Ils sont aussi liés, dans le cas de la Politique de la ville, aux représentations négatives des quartiers populaires et à une méconnaissance sociale de leurs habitants. Rares sont les élus et les professionnels qui résident encore dans ces quartiers. Le fossé social s'est creusé au cours des dix dernières années et le sentiment d'exclusion de nombre d'habitants est redoublé par l'homogénéité ethnique des agents de la fonction publique territoriale et des salariés associatifs.

La formation des professionnels et des élus, la promotion de professionnels présentant de nouveaux profils, l'ouverture d'espaces de dialogue et de coformation aux échelles locale, régionale et nationale constituent autant de leviers indispensables pour transformer en profondeur les pratiques.

Proposition 15 : Mettre en œuvre dans les projets de territoire des projets locaux de services publics co-construits entre agents et usagers

Proposition 16 : évaluer pour dialoguer

Proposition 17 : assurer une représentation des habitants dans les instances d'orientation et de décision des services publics

Proposition 18 : Orienter l'approche de la police vers le dialogue avec les citoyens

Proposition 19 : Instaurer une politique de reçu d'identité

Proposition 20 : Informer et créer des instances d'interpellation et de recours

Proposition 21 : Faire de la réussite scolaire un enjeu partagé

Proposition 22: Ouvrir l'école aux parents et au quartier

Proposition 23 : redévelopper des espaces d'initiative et d'innovation

Proposition 24 : Développer échanges et formations sur la participation

Proposition 25 : diversifier les recrutements et favoriser les parcours associatifs

Proposition 26 : Développer échanges et formations sur la participation